

2^e RAPPORT D'OBSERVATION
SUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE
À BORDEAUX
DU 16 FÉVRIER 2019
AU 16 MAI 2019
-
LA POLITIQUE
D'**INTIMIDATION**
CONTINUE

*«Si l'Humanité échoue à concilier la justice et la liberté,
alors elle échoue à tout.»*

Inspiré d'Albert Camus

Table des matières

1 Choix méthodologiques.....	4
2 Une politique de dissuasion par la violence policière et judiciaire maintenue.....	6
2.1 Interdictions de manifester dans Bordeaux.....	8
2.2 Nassages.....	9
2.3 Pression sur les street-medics.....	10
2.4 Intimidations sur des Élus.....	11
Des élus désormais ciblés : Le député de Gironde, Loic Prud'homme.....	11
Des élus désormais ciblés : Le Maire de St Izan de Médoc, Sécundo Cimbron.....	12
2.5 Samedi 30 mars (Acte 20) : des personnes prises d'assaut par les forces de l'ordre dans un commerce des Capucins.....	13
2.6 Pressions sur les journalistes.....	14
La carte de presse : une exigence abusive.....	16
2.7 Pressions sur les Gilets Jaunes.....	17
2.8 Amendes à 135 euros.....	20
3 Manifestation féministe du 8 Mars 2019 à Bordeaux : escalade dans la répression.....	21
4 La manifestation du 1 ^{er} mai 2019 : Charge policière à St Michel.....	22
5 L'usage non-maîtrisé et dangereux des armes.....	24
6 Sur le traitement judiciaire des procédures à l'encontre des manifestants Gilets Jaunes.....	24
7 Conclusions :.....	25
ANNEXE 1 : Texte de présentation de l'Observatoire.....	26
ANNEXE 2 : Carte d'interdiction de manifestation le 27 avril 2019 à Bordeaux.....	27
ANNEXE 3 : Amendes à 135€ illégales ?.....	28
Annexe 4 : Communiqué de presse du Collectif 8 Mars Gironde.....	29
Annexe 5 : Témoignage d'une manifestante mise en GAV par la police.....	31
Annexe 6 : liste des signataires tribune des journalistes.....	32

1 Choix méthodologiques

Cette enquête porte sur le maintien de l'ordre¹ et le respect de la liberté de manifester sur la période du 16 février 2019 au 16 mai 2019 à Bordeaux.

Elle concerne tant l'application du maintien de l'ordre aux manifestations des « Gilets jaunes » que les autres manifestations ayant eu lieu sur la même période : marches pour le climat, la manifestation des femmes du 8 mars et la manifestation du 1er mai 2019.

Elle a été menée par l'Observatoire girondin des libertés publiques (ci-après «OGLP»). L'OGLP est un collectif d'associations, de syndicats et de personnes², qui veillent à son indépendance.

Pour mener cette enquête, l'OGLP s'est appuyé sur des informations récoltées par le biais d'observations ou de témoignages. Ces derniers ont été recueillis par des observateurs et observatrices ou leur ont été transmis par des collectifs et associations en contact avec l'Observatoire.

L'OGLP a notamment récolté :

- Des signalements et témoignages de blessés recueillis par le collectif anti-répression et par le CLAP 33
- Les rapports des observateurs et observatrices déployé·es lors des manifestations
- Des témoignages écrits et oraux recueillis par les observateurs et observatrices

Les observateurs et observatrices ont été invités à rechercher préférentiellement des témoignages non-anonymes et écrits. Toutefois, certains témoignages ont pu être recueillis anonymement notamment lorsque les personnes ont été amenées, au cours du témoignage, à s'auto-incriminer, afin de laisser aux témoins la plus grande liberté possible. Les témoignages oraux ont pu être pris en considération pour les éléments mineurs, recoupables avec d'autres informations. Tous les témoignages ont été anonymisés, sauf cas particulier (suite à médiatisation). L'OGLP a par ailleurs mené des enquêtes afin de confirmer ou infirmer des rumeurs relatives aux blessé·es et a pu s'entretenir avec des syndicats de services de secours ou de milieu hospitalier. Ces échanges, en raison de l'obligation

¹Le maintien de l'ordre se définit, selon le Défenseur des droits, comme « l'ensemble des opérations de police administrative et judiciaire mises en œuvre par des forces de sécurité à l'occasion d'actions organisées ou spontanées, hostiles ou bienveillantes, violentes ou pacifiques, à caractère revendicatif ou festif, se déroulant sur la voie publique ou dans des lieux publics » - Défenseur des droits, « Le maintien de l'ordre au regard des règles de déontologie », Décembre 2017, p. 5

²Voir le texte de présentation de l'Observatoire (Annexe 1). L'Observatoire existe formellement depuis le printemps 2018. Il a été créé par la transformation de l'ancien Collectif girondin sur l'état d'urgence.

de réserve et de discrétion de ces services, ont surtout permis d'écarter des fausses informations (par exemple : faux blessé·es).

Les vidéos (nombreuses) circulant sur les réseaux sociaux n'ont été utilisées qu'à condition de pouvoir être recoupées par des témoignages ou que le contexte était suffisamment précis et clair pour qu'elles soient exploitées.

L'OGLP a régulièrement communiqué avec les Observatoires d'autres départements ou villes tels que : Nantes, Quimper, Toulouse, Montpellier. Les pratiques ont pu être discutées. Contrairement à Toulouse, le choix a été fait de ne pas identifier les observateurs et observatrices en manifestation pour ne pas en faire des cibles des forces de l'ordre³. La préfecture n'ayant pas répondu à nos sollicitations ni cherché à nous recevoir, l'exercice de l'observation a été jugé particulièrement risqué et sensible compte tenu du silence de l'administration préfectorale de Gironde.

L'OGLP tient à préciser que, compte tenu des exigences relatives au recueil des témoignages, il n'a pu recueillir des informations que pour une partie seulement des violences policières qui lui ont été signalées. Par ailleurs, l'OGLP a rencontré des difficultés dans le recueil de témoignages : beaucoup de manifestant·es ont eu peur des représailles judiciaires potentielles dans le cas où ils·elles témoigneraient. Ainsi, de nombreux témoignages de violences policières ne pourront pas être rapportés en raison du refus de témoigner de certains acteurs et actrices du mouvement. Néanmoins, la présence d'observateurs et observatrices et la récolte de nombreux témoignages ont permis d'établir des informations suffisamment étayées pour effectuer des conclusions sur la politique du maintien de l'ordre et son impact sur le droit de manifester. Le constat des atteintes au droit de manifester est donc un constat *a minima*.

Le choix a été effectué de ne pas faire un récapitulatif exhaustif de chaque situation individuelle de « violence policière », pour privilégier une approche synthétique. Les situations relevées le seront à titre d'illustration ou parce qu'elles constituent des violations spécifiques des droits humains. L'OGLP se réserve la possibilité de constituer un rapport complémentaire sur des faits nouveaux de violation des droits qui seraient portés à sa connaissance.

3A Toulouse, un observateur a été touché par un tir de projectile. Nous nous sommes joints à l'Observatoire toulousain pour réclamer que la lumière soit faite sur cet acte (voir Annexe 4)

2 Une politique de dissuasion par la violence policière et judiciaire maintenue

Un nouvel arrière-plan législatif.

Toute la pratique du maintien de l'ordre est normalement adossée à un appareil législatif. Aussi, nous pouvons constater que cette articulation poursuit indéniablement depuis plusieurs années une logique — d'intimidation et de répression — qui porte atteinte aux libertés publiques. Récemment encore, le 10 avril 2019, une nouvelle loi « visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations » a été adoptée par L'Assemblée nationale et le Sénat, puis promulguée par le Président de la République.

Avant de détailler chronologiquement les effets multiples des pratiques des forces de l'ordre sur la période du 16 février au 16 mai 2019, attardons-nous quelques instants sur les dérives de cette nouvelle loi dite « *anti-casseurs* ».

Le Conseil constitutionnel a censuré la mesure permettant à l'Administration d'interdire de manifester, sans recourir à une décision judiciaire, à des personnes considérées par le pouvoir comme une « *menace d'une particulière gravité pour l'ordre public* ». Cependant, tous les autres articles ont été votés.

Parmi ces articles de la loi, il nous paraît important de noter dans le chapitre intitulé « mesures de police administrative » que celles-ci autorisent les agents de la police, *sur réquisitions écrites du procureur de la République, à procéder sur les lieux d'une manifestation sur la voie publique et à ses abords immédiats à l'inspection visuelle des bagages des personnes et leur fouille⁴ et à la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public⁵.*

Dans le cas présent, ne s'agit-il pas pour l'État d'exercer une forme d'intimidation de la part des forces de l'ordre ?

Par ailleurs, dans le chapitre « dispositions pénales », le texte prévoit un article rédigé ainsi : « *Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, au cours ou à l'issue de laquelle des troubles à l'ordre public sont commis ou risquent d'être commis, de dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime⁶* ».

4 dans les conditions prévues au III de l'article 78-2-2

5 dans les conditions prévues au II du même article 78-2-2

6 Art. 431-9-1
16/10/2019

Ici, d'une part, nous avons le droit d'interroger sur quels critères un Juge va considérer un risque comme évident... L'appréciation de celui-ci paraît très incertaine.

D'autre part, le fait de masquer son visage lors des manifestations est-il réellement une menace pour l'ordre public? Il a fallu attendre octobre 2019 pour qu'une telle mesure, considérée comme d'exception, soit adoptée en urgence à Hong Kong.

Cette loi ne fait que légitimer et renforcer la répression, l'intimidation et la dissuasion.

Ces « tournures » ne sont pas nouvelles dans l'exercice de la sécurité publique. Il y a une quinzaine d'années, dans une enquête sociologique de Nicolas Jounin sur l'avenue des Champs-Élysées, celui-ci, à la suite d'un échange avec des policiers en faction sur les lieux déclare :

« "Prévention, dissuasion, répression" étaient les termes génériques qu'ils exhibaient pour définir leur travail, précisant ensuite les cibles : [...] les "bandes de banlieue", auxquelles ils feraient comprendre "qu'ils seraient mieux ailleurs", au moyen de contrôles d'identité. Lorsque nous avons demandé : "Vous intervenez quand ils font des conneries ?", l'un des policiers a répondu, l'air rassurant : "Oh non ! On intervient avant !" ⁷ ».

Ce témoignage n'illustre-t-il pas aisément un préjudice concernant aussi la liberté d'aller et venir ?

Finalement, dans un contexte d'injustices plurielles, cette loi « anti-casseur » avec ses quelques lignes législatives (inscrites une nouvelle fois dans une logique autoritaire) ne révèle-t-elle pas un problème de la qualité de notre vie démocratique ? Il est en effet troublant de constater la similitude des dispositions de cette loi au regard de celle appliquée en matière de lutte contre le terrorisme.

⁷ N. JOUNIN, *Voyage de classes*, 2014, La Découverte, p.48
16/10/2019

2.1 Interdictions de manifester dans Bordeaux

Le Grand Débat National entre le 15 janvier et le 15 mars 2019 a servi de prétexte au gouvernement pour délégitimer les manifestations du samedi des Gilets Jaunes, tout en préparant activement une nouvelle loi sur le renforcement du maintien de l'ordre afin de dissuader de manifester.

Dès le mois de mars 2019 on a eu affaire à un discours du gouvernement annonçant le durcissement des sanctions à l'encontre des manifestations non déclarées, et des interdictions de territoires de plus en plus étendues dans les centres-villes.

À Bordeaux, la Préfecture publie des plans de la ville comportant les zones interdites, qui ont concerné d'abord la Mairie et le triangle d'or, puis qui ont été élargies (Voir carte en Annexe 2).

Ces interdictions ont été appliquées à toutes les manifestations syndicales, associatives ou gilets jaunes.

Mais il faut reconnaître que la répression s'est exercée de manière beaucoup plus dure sur les Gilets jaunes.

Communiqué de presse intersyndical sur l'interdiction de manifester dans le centre-ville de Bordeaux pour la manifestation du 1^{er} mai 2019 :

Communiqué de presse

La préfecture de la Gironde a signifié aux syndicats organisateurs de la manifestation du premier mai à Bordeaux l'interdiction d'une partie du parcours déposé, passant par le cours de l'Intendance, la place de la Comédie et la rue Esprit des lois.

Ainsi, devient-il interdit aux organisations de travailleurs de défiler dans les beaux quartiers du « triangle d'or ». C'est tout un symbole en ce jour du premier mai.

C'est la première fois à Bordeaux qu'un tel accès est interdit à une manifestation syndicale. Cela vient confirmer ce que de nombreuses organisations dénoncent depuis quelques temps, à savoir la restriction en cours du droit de manifester, actée par certains articles de la loi dite « anti-casseurs » et dont témoignent aussi, ces dernières semaines, la multiplication des interpellations préventives de manifestants ou des arrestations de journalistes.

Nous dénonçons ce qui serait un précédent et avertissons que nous n'accepterons jamais les entraves aux libertés constitutives de notre démocratie. Tout particulièrement en ce jour du premier mai qui est la fête des travailleurs.

À Bordeaux, le 29 avril 2019

Les organisations syndicales ayant déposé le parcours de la manifestation du 1^{er} mai
CGT, FSU, UNSA de la Gironde

2.2 Nassages

Le gouvernement l'avait annoncé, il est passé à la vitesse supérieure **le samedi 23 mars**.

A Bordeaux comme dans beaucoup d'autres villes, un dispositif policier encore plus important que pour les actes précédents avait été déployé pour dissuader les Gilets Jaunes de manifester. Dès le rassemblement sur la place de la Bourse, les nasses ont été multiples, et particulièrement violentes. Des interpellations ont eu lieu alors que la manifestation n'avait pas encore commencé, des enfants ont été victimes de gaz lacrymogène à la Victoire, des dizaines de voltigeurs poursuivaient les manifestantes, la BAC intimidait et matraquait, les CRS chargeaient, il y avait les canons à eau et flashballs : tout un dispositif répressif qui montre la volonté de terroriser pour dissuader la participation aux manifestations du samedi.

C'est dans ce contexte que de nombreux manifestants ont été arrêtés avant, pendant et après la manifestation (entre 30 et 50 personnes), et plusieurs d'entre eux placés en garde à vue, comme chaque samedi à Bordeaux entre 30 et 50 . (Voir témoignage du militant du collectif contre les violences policières)

Avec la fin du Grand Débat et l'adoption de la loi, le 10 Avril, sur le renforcement du maintien de l'ordre, nos observateur-trices ont assisté aux nassages en début de rassemblement vers 13 h à chaque nouvel acte, dans le but d'infliger un maximum d'amendes à 135 euros aux présents sur la place.

Enfin l'extension sans préalable du territoire interdit aux manifestations a rendu l'accès au centre de Bordeaux impossible.

Repoussant les cortèges vers la gare, puis vers la rocade la Préfecture de la Gironde a délibérément mis en danger les manifestant-es répétant ce que nous avons décrit dans la première partie du rapport lors de la nasse du 5 février 2019. **Le samedi 27 avril** lors de l'acte 24 Un témoin relate entendre un policier dire à son collègue « avec les camions en face sur la rocade on aura moins de gilets jaunes la semaine prochaine ».

Tenant d'échapper à la nasse quelques dizaines de manifestant.es se sont engouffré.es dans le garage Mercedes, quai de Paludate et se sont retrouvés pris au piège. Ils se sont fait copieusement gazé-es lorsqu'ils ont voulu rejoindre le cortège.

La stratégie de dissuasion de manifester associant les amendes à 135€ au titre de la nouvelle loi et la quasi-impossibilité d'accéder au centre-ville sans danger s'est poursuivie tout au long du mois de mai confirmant ce que l'observatoire avait présumé de cette nouvelle loi sécuritaire dite anti-casseurs : une restriction sans précédent du droit de manifester.

2.3 Pression sur les street-medics

À partir de février-mars 2019, la BAC a commencé à mettre la pression sur les street-medics en faisant des contrôles et vérification de matériel « *ils ont pris les bouteilles de malox des croix rouge et l'ont versée sur les mains des street-medics pour vérifier si ce n'était pas de l'acide* » nous raconte un street-medic.

À partir de ce moment-là les équipes de street-medics ont dû faire preuve de vigilance pour éviter les coups de pressions de la BAC.

À partir du 6 avril, après le remplacement du préfet Didier Lallement par la préfète Fabienne Buccio, une pression supplémentaire a été mise sur les street-medics :

« *La préfecture ne nous veut plus en manifestation* » dicit l'un d'entre eux qui préfère garder l'anonymat par peur des pressions policières.

Lors du rassemblement du 6 avril 2019, place de la Bourse, les manifestants sont nassés puis fouillés. Les équipes de street-médics comprennent qu'ils ne doivent pas rester sur place sinon ils allaient être aussi nassés et contrôlés.

Une partie part tranquillement le long de la Garonne sur les quais en direction des du quartier des Chartrons. L'autre partie du groupe s'en va, côté ville, le long du quai Bourgeois vers la place des quinconces. Après 300 mètres côté Garonne, des CRS sont arrivés, précédé par des agents de la BAC cagoulés, au pas de course sur le côté et nassent les street-médics qui n'opposent aucune résistance et n'essayer pas de fuir. Aucun des membres des forces de l'ordre présentes n'avaient de RIO (Numéro d'identification du policier) malgré l'obligation faite de par la loi de le porter. Une gradée de la BAC demande un contrôle des sacs et des identités. Les forces de l'ordre confisquent les talkies-walkies et leurs matériels de protection : masques et lunettes qui permettent de se protéger des gaz lacrymogènes. Les street-médics gardent leur matériel de soin mais sans protections l'intervention devient quasi impossible si besoin auprès des personnes à secourir. Aucun bordereau de confiscation, ni procès verbal n'a été dressé alors que cela est aussi obligatoire. Cette confiscation devient alors illégale et d'après leur avocat c'est « *du vol aggravé par personne dépositaire de l'autorité*

publique ». La personne de la BAC qui semblait être au commandement demande à deux des street-medics de boire le contenu de leurs bouteilles d'eau pour vérifier « *si c'est pas de l'eau de javel* » annonce-t-elle. Les street-medics sont la pression, s'exécutent.

L'après-midi, les street-medics étaient là pour la manifestation des Gilets Jaunes, mais sans protections, sans signes distinctifs « *pour se fondre dans la masse* » et avec le matériel de soin : « *La police nous a traqué toute la journée* » nous dit un street-medec, « *parfois même avec deux voitures de la police nationale* ».

Dés ce jour-là « *nous avons compris que nous étions pris pour cible* » surtout après les déclarations de la nouvelle préfète Mme Buccio qui estimait que les street-médic n'étaient plus les bienvenus en manifestation et qu'à présent ils seront considérés comme des manifestants comme les autres.

De ce fait, les street-médics ne pouvant pas abandonner le terrain et les personnes potentiellement blessées sans soins, ils ont reçu des nombreuses amendes à 135€. (voir paragraphe 2.8 du présent rapport).

2.4 Intimidations sur des Élus

Des élus désormais ciblés : Le député de Gironde, Loïc Prud'homme

Le 2 mars à Bordeaux, à l'issue de la manifestation de l'acte 16 des Gilets Jaunes, (4000 manifestant.es selon le quotidien régional Sud-Ouest), le député de la troisième circonscription de la Gironde, Loïc PRUD'HOMME, est matraqué lors d'une charge des forces de l'ordre sur le bord du cours Pasteur. Il quittait avec un ami la manifestation de la place Pey-Berland, pour reprendre sa bicyclette laissée place de la Victoire.

Le Député précise qu'il a été matraqué et blessé à l'oreille alors qu'il avait montré aux forces de l'ordre sa carte de mandataire de la République. Il précise aussi qu'un membre des forces de l'ordre lui a signalé qu'il serait convoqué pour « *participation à un attroupement* ».

Loïc PRUD'HOMME signale tout cela dans un tweet posté en fin d'après-midi, en précisant qu'un signalement à l'IGPN sera déposé, ce qui vaut dépôt de plainte. Quelques instants plus tard, un tweet de la préfecture couvre la charge et le matraquage du député : « *les forces de l'ordre ont correctement fait leur travail* ». L'incident s'est produit « *lors d'une manifestation non déclarée, sur un axe interdit par arrêté préfectoral et après sommations* ». « *Je les soutiens totalement* » (les forces de l'ordre). Plus tard dans la soirée, Loïc PRUD'HOMME poste un autre tweet : « *vos propos sont scandaleux, Monsieur le Préfet ! J'étais à plusieurs centaines de mètres de Pey-Berland* ».

cours Pasteur et je rejoignais tranquillement la place de la Victoire avec un ami».

Dans les jours qui ont suivi, la polémique a enflé. Le mardi 5 mars Loïc PRUD'HOMME interpelle le Ministre de l'Intérieur lors des questions aux gouvernements à l'Assemblée.

L'échange fut houleux et le Ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER, critiquant l'attitude du député et couvrant les agissements des forces de l'ordre, termine ainsi son intervention : *« et là, clairement, il me semble que ce n'est pas la place d'un député que de se retourner, de provoquer, de baisser le bouclier de protection des forces de l'ordre ».*

Une semaine plus tôt Le président de la République, Emmanuel MACRON, avait déclaré que *« ceux qui se rendent dans une manifestation susceptible de dégénérer se rendent coupables du pire ».*

Ainsi, devant l'escalade des violences commises depuis décembre et janvier est-il devenu officiellement admissible de matraquer un élu de la république qui s'est fait reconnaître comme tel. De toute évidence cette intervention des forces de l'ordre aurait dû entraîner une interpellation du Ministre de l'Intérieur. Hors ce n'a pas été le cas, ce qui peut questionner sur l'état de notre Démocratie.

Des élus désormais ciblés : Le Maire de St Izan de Médoc, Sécundo Cimbron

Lors d'une réunion publique de gilets jaunes Médocains le 8 janvier 2019, Sécundo Cimbron, Maire de Saint-Yzans-de-Médoc, est intervenu en utilisant le mot de *« guérilla »* pour désigner les actions sur les ronds-points, les supermarchés et les péages.

Il n'a pas caché son statut de Maire de la commune , mais a bien précisé qu'il intervenait en tant que citoyen. Son intervention a été saluée par plusieurs participants comme ayant permis d'apaiser une situation qui pouvait conduire à la violence.

Le lendemain matin, des individus non identifiés ont provoqué intentionnellement un début d'incendie à l'entrée de la sous-préfecture de Lesparre.

Bien qu'aucuns liens n'ait été prouvé entre ces deux événements, Sécundo Cimbron a reçu le 27 février 2019, une notification à comparaître devant le tribunal correctionnel de Bordeaux pour *« provocation directe non suivie d'effet à un attroupement armé »* suite à une plainte déposée par le préfet Didier Lallement.

L'audience a été fixée au 27 mai 2019, la peine encourue étant de 15 000€ d'amende et d'un an de prison.

Suite à l'audience, la Procureure a demandé une peine de 5000€ accompagnée du sursis. Face au vide du dossier, l'avocate de Sécundo Cimbron a plaidé la relaxe. Sécundo Cimbron a été relaxé en jugement du 04 juin 2019,

Nous constatons que le statut d'élus ne protège plus des violences d'Etat et que la parole de celui-ci ne peut plus s'exprimer sans encourir des procédures visant à le faire taire.

2.5 Samedi 30 mars (Acte 20) : des personnes prises d'assaut par les forces de l'ordre dans un commerce des Capucins

Lors de l'acte 20 du mouvement des gilets jaunes à Bordeaux, aux alentours de 17 h , des manifestants rassemblés sur le cours de la Marne et à l'angle du cours de l'Yser sont refoulés par les forces de l'ordre qui font usage de tirs de gaz lacrymogènes.

Un groupe de policiers (dont la brigade anti-criminalité) opère sans sommation une charge violente et pénètre à l'intérieur de la « Broche de l'Ostal », pâtisserie-restaurant situé 28 place des Capucins où se sont réfugiés certains manifestants mais aussi des passants incommodés par les gaz et apeurés par la charge subite des forces de l'ordre.

Des images prises à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement montrent clairement la violence de cette intervention : des policiers casqués et avec matraques s'introduisant avec force dans le bar-tabac pour extraire des personnes qui s'y étaient réfugiées, jetant du mobilier, mettant à terre plusieurs personnes dont au moins une est matraquée et frappée à coups de pied alors qu'elle est à terre et immobilisée. Des clients dont une famille avec enfant se trouvaient alors dans ce bar-tabac et ont été choqués.

Cette intervention est un exemple d'usage de la force non nécessaire et disproportionné, alors qu'aucune personne ne menaçait à cet endroit les policiers, les manifestants ou passants présents sur place essayant simplement de se protéger des émanations dues aux jets de grenades lacrymogènes.

2.6 Pressions sur les journalistes

Pressions orales, insultés par les forces de l'ordre, matériel cassé, bousculé, les journalistes subissent la pression de la police pour qu'ils ne puissent pas témoigner des méthodes répressives utilisées par les préfetures lors des manifestations des Gilets Jaunes. À tel point, que 300 organismes et journalistes ont publié une tribune dénonçant les violences policières à leur encontre.

Nous n'avons pas eu à l'OGLP de témoignages directs de photographes ou journalistes ayant été intimidés ou ayant eu leur matériel cassé à Bordeaux.

Néanmoins, la situation nationale dénoncée par la tribune publiée sur le site de France info étant grave et celle-ci ayant été signée par Rue89Bordeaux et par une photo-reporter local, nous pensons qu'il est de notre devoir de la reproduire ici :

TRIBUNE. "Nous assistons à une volonté délibérée de nous empêcher de travailler" : plus de 300 journalistes dénoncent les violences policières

Selon l'association Reporters sans frontières, près de 90 journalistes ont été victimes de violences policières depuis le début du mouvement des "gilets jaunes". Les reporters et photographes indépendants figurent en première ligne dans les manifestations.

"Un cap répressif a été franchi." Après l'interpellation et la garde à vue du journaliste indépendant [Gaspard Glanz](#), signataire de cette tribune, lors de la manifestation des "gilets jaunes" le 20 avril, plus de 350 médias, journalistes, photographes, indépendants ou appartenant à des rédactions dénoncent, dans une tribune publiée sur [franceinfo.fr](#), les violences policières subies par leur profession depuis le début du mouvement. Ils alertent sur la précarisation de leurs conditions de travail et les agressions physiques et psychologiques vécues sur le terrain. Ils revendiquent leur droit à informer et la liberté de la presse. Ils s'expriment ici librement.

Nous, [journalistes](#) de terrain, journalistes indépendant·e·s, en poste en rédaction, avec ou sans carte de presse, décidons de prendre la parole collectivement pour dénoncer les multiples violences d'Etat que nous subissons.

Depuis plusieurs années maintenant et plus particulièrement depuis le mouvement des "gilets jaunes", chacune et chacun à notre manière, mais toujours dans une démarche d'information, nous sommes sur le terrain quotidiennement pour documenter l'actualité. De par notre métier de journalistes, nous sommes souvent en première ligne, au cœur de luttes

sociales et parfois des confrontations entre les manifestant·e·s et les forces de l'ordre. Nous sommes exposé·e·s, nous le savons et nous l'acceptons.

Mais nous constatons qu'au fil de l'intensification du mouvement social et de ses violences, notre travail est devenu de plus en plus risqué, difficile, voire impossible. Nos conditions de travail se dégradent. Nous constatons que ce n'est pas majoritairement du fait des manifestant·e·s, mais bien largement du comportement des forces de l'ordre elles-mêmes.

Depuis trois ans maintenant, nous assistons à une volonté délibérée de nous empêcher de travailler, de documenter, de témoigner de ce qu'il se passe pendant les manifestations. Nous sommes de nombreux·ses journalistes à nous en plaindre.

Il n'y a pas eu de manifestations ou de rassemblements ces derniers mois sans qu'un·e journaliste n'ait été violenté·e physiquement et ou verbalement par les forces de l'ordre.

Par violence, nous entendons : mépris, tutoiement quasi systématique, intimidations, menaces, insultes. Mais également : tentatives de destruction ou de saisie du matériel, effacement des cartes mémoires, coups de matraque, gazages volontaires et ciblés, tirs tendus de lacrymogènes, tirs de LBD, jets de grenades de désencerclement, etc. En amont des manifestations, il arrive même que l'on nous confisque notre matériel de protection (masque, casque, lunettes) en dépit du fait que nous déclinions notre identité professionnelle.

Toutes ces formes de violences ont des conséquences physiques (blessures), psychiques (psychotraumatismes) ou financières (matériel cassé ou confisqué).

Nous sommes personnellement et professionnellement dénigré·e·s et criminalisé·e·s.

Plus récemment, un cap répressif a été franchi. Plusieurs confrères ont été interpellés et placés en garde à vue pour "participation à un groupement en vue de commettre des violences ou des dégradations", alors même que nous nous déclarons comme journalistes. Par ces faits, la police et la justice ne nous laissent ainsi que deux options :

- venir et subir une répression physique et ou judiciaire ;*
- ne plus venir et ainsi renoncer à la liberté d'information.*

Dans son rapport de mars 2019, Michelle Bachelet, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, rappelle la France à l'ordre. Elle dénonce [l'usage excessif](#) de la force, notamment des [lanceurs LBD 40](#) lors des manifestations des "gilets jaunes". Amnesty International et Reporters sans frontières (RSF) dénoncent les violences policières contre la presse. David

Dufresne décompte au moins 85 agressions visant spécifiquement les journalistes parmi les 698 signalements qu'il a recensés depuis le début du mouvement des "gilets jaunes".

Nous rappelons que le rôle de l'Etat dans une démocratie n'est pas de définir le cadre de la liberté de la presse. Ce n'est ni à l'exécutif ni au législatif de décider de notre façon de travailler. Comme le rappelle la Charte éthique des journalistes, nous n'acceptons que la juridiction de nos pairs. La liberté de la presse est une et indivisible.

La carte de presse : une exigence abusive

La grande majorité d'entre nous sont indépendant·e·s et précaires. Au regard des réalités économiques de notre métier, [la carte de presse](#) est devenue extrêmement compliquée à obtenir, bien que nous publions régulièrement dans les plus grands titres de la presse nationale et internationale. Notre quotidien, c'est la mise en concurrence, le dumping, les horaires non majorés, les journées fractionnées.

Or, les forces de l'ordre demandent systématiquement la détention d'une carte de presse pour nous permettre de travailler, quand bien même elles ignorent partiellement ou totalement la législation entourant notre profession. Pour rappel, le journalisme n'est pas une profession réglementée. Ce n'est pas la carte de presse qui justifie ou non de notre profession. La carte de presse n'est qu'un outil dont l'obtention est sous-tendue à une obligation fiscale.

Tout comme nous affirmons que ce n'est pas la carte de presse qui fait le ou la journaliste, ce n'est pas aux forces de l'ordre de décider de notre droit de travailler et de témoigner.

C'est pourquoi nous exigeons du gouvernement qu'il prenne les mesures nécessaires pour que les forces de l'ordre cessent de nous harceler et nous laissent travailler librement.

La liberté de la presse est une et indivisible.

La France, pays des droits de l'homme, est aujourd'hui classée en 32^e position du classement mondial de la liberté de la presse par [RSF](#). La récente convocation de trois journalistes de Disclose et Radio France par la DGSI après leurs révélations sur l'implication de l'armement français dans la guerre au Yémen renforce nos inquiétudes.

La liberté de la presse est un pilier fondamental à toute démocratie. Les journalistes ne peuvent être inquiété·e·s, harcelé·e·s, menacé·e·s, entravé·e·s, insulté·e·s, blessé·e·s dans une démocratie digne de ce nom.

En nous exprimant publiquement par cette tribune, nous revendiquons notre droit à informer et le respect de la liberté de la presse. C'est pourquoi, au-

delà des violences que nous subissons dans l'exercice de notre métier, nous demandons à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels-les (CCIJP) de tenir compte de l'évolution de nos métiers. En nous attribuant une carte de presse, la CCIJP marquerait sa solidarité avec les plus précaires d'entre nous et ferait un geste politique fort en faveur de la liberté de la presse en France.

Source :

https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/tribune-nous-assistons-a-une-volonte-deliberee-de-nous-empecher-de-travailler-plus-de-300-journalistes-denoncent-les-violences-policieres_3416561.html

2.7 Pressions sur les Gilets Jaunes

Le 1^{er} mai 2019, un Gilet Jaune, syndicaliste, a été interpellé pour « détention d'armes par destinations » (des boules de pétanques et deux clés plates) lors d'un contrôle routier à une 30aines de kilomètres de la manifestation de Bordeaux.

Il s'avère que l'arrêté préfectoral sur la « Gironde » ne concernait que les matières inflammables et autres feux d'artifices. Les policiers n'auraient pas dû faire du zèle et engager des poursuites pour détention de « *boules de pétanques, deux clés plates et un masque et des lunettes de protection* » aussi loin de la manifestation. La loi « anti-casseur » permettant de fouiller les voitures et sacs « *qu'a proximité immédiate du lieu de manifestation* ».

" Hier j'ai eu un contrôle de papiers à la gare de péage d'Arveyre. Mon assurance n'était pas à jour. J'ai un papier pour aller présenter mon assurance. Puis ils ont vu que j'avais mon masque papier et lunettes de piscines. Ça était saisi. Ils ont ensuite attendu les motards. Eux m'ont perquisitionné, j'avais mes boules de pétanque dans le coffre et deux clés plates. Ça était considéré comme des armes par destination. J'ai passé une audition libre.

J'ai joué le syndicaliste responsable de la CGT Ford. Mais ça était qualifié de délit. Ils ont essayé de joindre le procureur sans succès. Ils m'ont pris en photo sur tous les profils.

Et je dois y retourner cet après midi pour les empreintes. Ils ont fini par me laisser partir. Ça a duré pas mal de temps, puisque j'ai été contrôlé à 9.30 et je suis reparti un peu avant 11.00. Que ça soit qualifié en délit c'est très

grave. Cet après-midi, il y a des possibilités de finir en garde à vue et c'est inacceptable.

[...]

Ce mail pour vous raconter comment s'est passé ma convocation du 2 mai, qui faisait suite à mon audition libre du 1er mai.

Dans un premier temps le jeudi matin j'ai préparé ma convocation le matin dans l'urgence.

Des consignes spéciales avaient été données sur tout le territoire, comme de donner le droit de perquisitionner les véhicules... En clair, il [un avocat, ndlr] m'explique que ça peut aller du classement sans suite à la GAV [Garde à Vue, ndlr], voir une convocation devant le juge, c'est le Procureur de Libourne qui prendra la décision. Il m'explique qu'il est préférable de prévoir le pire, la GAV. Il me donne des conseils et m'explique mes droits :

-Ils ne peuvent pas me garder plus de 4 heures en audition libre,

- il me conseille d'y aller accompagner de camarades,

-de ne rien dire de plus que la veille, au risque de me contredire sur certains éléments... de leur répondre que je n'avais rien à déclarer,

-de faire recours à un avocat au plus vite, en cas de GAV, il a 2 heures pour arriver,

-nous avons droits à 2 coups de téléphone, un à l'avocat et le second à un proche qui est au courant de se qu'il faut faire, qui prévenir....

-de mettre un code sur mon téléphone, de refuser de leur donner, il faudrait qu'ils prouvent que le téléphone ait servi à un crime ou un délit,

-de refuser le test ADN, tout comme les camarades de la CNT la veille, les empreintes c'est plus compliqué, l'avocat me dira la même chose...

Avocat :

C'était très difficile d'arriver à joindre un avocat de disponible, j'ai laissé des messages, et seulement 2 m'ont répondu, un m'a dit qu'il ne traitait plus ces affaires-là, puis maître Grenier, a répondu et s'est rendu disponible, il ne pouvait pas être là pour l'audition à 16.00 parce qu'il plaiderait mais qu'il serait là en cas de GAV, il l'avait le temps d'arriver.

Consignes en cas de GAV :

Il faut que je me prépare au pire, c'est-à-dire prévoir se qu'il faut faire en cas de GAV, sur un plan militant et personnel.

D'un point de vue militant, en cas de GAV, il faut envoyer l'info au réseau militant pour déclencher le rassemblement. T. et P. (les 2 Ford) qui doivent m'accompagner, feront suivre en cas de nécessité en s'appuyant sur F. qui fera notamment le lien avec l'Intersyndicale de Lutte (syndicats de SUD, CGT, CNT, collectifs et assos, CIP, AC...).

Ensuite, nous sommes le jeudi en fin d'après-midi, le weekend qui arrive, j'ai mes enfants, donc T. est chargé de prévenir leur mère en cas de GAV, que je ne pourrais pas venir les chercher.

Il faut vraiment tout anticiper, et penser à tout.

La convocation :

L'heure prévue était 16.00, j'ai attendu mes camarades pour ne pas arriver seuls, et nous sommes arrivé en retard. Les gendarmes s'impatientsaient, j'ai reçu ce SMS sur la route :

« Vous êtes où là ? Je ne suis pas à votre disposition et appeler le parquet à cette heure là ne va pas jouer en votre faveur ! »

Je transmets aussitôt à mon avocat qui me dit de ne pas m'inquiéter pour le message.

Nous arrivons donc à 3 au peloton de gendarmerie d'Abzac, les gendarmes sont surpris.

Je suis un des deux gendarmes de la veille dans un bureau. Il m'explique qu'ils vont contacter le procureur, qui est au courant depuis la veille de l'affaire, pour savoir ce qu'il a décidé pour mon cas, et qu'il va me prendre mes empreintes, le second arrive et lui dit je ne sais pas s'il n'y a pas de l'ADN aussi dans ces affaires là.

Il me fait les empreintes complètes, doigts, mains.... La prise d'ADN ne sera jamais plus évoquée.

Un des gendarmes me dit que le procureur est en audition, il faut le rappeler dans une demi-heure. Je file me laver les mains, accompagné du gendarme. Jusqu'ici ils m'ont laissé à plusieurs fois seul, j'en ai profité pour informer l'avocat en direct par sms (je ne savais pas trop si j'avais le droit de communiquer, j'ai préféré le faire discrètement). Dans l'attente du coup de fil du procureur, les gendarmes m'ont laissé dans le hall en compagnie de mes camarades, enfin ils étaient avec nous, et nous avons discuté de l'usine sa fermeture, l'attaque en justice du jour, le pourquoi du comment. Après au bout de 32 minutes (c'est précis), le gendarme décide de rappeler le procureur qui décide de classer sans suite.

Je signe un document qui dit que je prends connaissance que c'est classé sans suite, un autre qui dit qu'ils me rendent mes boules de pétanque, mes clés plates, mon masque et mes lunettes.

C'est le soulagement, ou presque, j'échappe à la GAV, je ne suis pas interdit de manif..., mais mes empreintes ne seront effacées que dans 2 mois !

2.8 Amendes à 135 euros

Nouvelle arme contre les manifestant.es l'amende à 135 euros. Le gouvernement voulant à tout prix endiguer la lutte des Gilets Jaunes, a pris en urgence un décret qui a modifié le montant de l'amende pour « *participation à une manifestation déclarée et interdite* » qui passe de 38 à 135 €.

À partir de cette date-là la police arrive avant le début de la manifestation sur le lieu de rendez-vous (la place de la bourse) et inflige de nombreuses amendes aux Gilets Jaunes présents avant de se retirer et de laisser la manifestation avoir lieu.

En fin de manifestation, la police va interpellier les Gilets Jaunes dans les rues adjacentes alors qu'ils avaient quitté le cortège pour leur infliger à nouveau des amendes à 135 €.

C'est une pression par le porte-monnaie qu'a mis en place le gouvernement pour démotiver les personnes d'aller manifester et tenter de briser la lutte. Si l'amende n'est pas payée dans un délai réduit, elle passe à 450€ sachant que beaucoup de Gilets Jaunes ne n'ont que de très faibles revenus. Cela a fortement impacté la motivation des personnes souhaitant participer aux manifestations.

Des personnes ont témoigné du fait que, en sortant de chez elles, dans une rue « *interdite de manifestation* » elles se sont vues infliger cette amende à 135 euros par la police.

L'utilisation de cette amende est clairement une atteinte à la liberté de circulation.

De plus, l'amende n'est pas applicable aux manifestations des gilets jaunes qui sont pour la plupart « non déclarée ». Le gouvernement dans sa précipitation n'a pas modifié la bonne loi !

« *l'arrêté préfectoral interdisant de manifester le 23 mars à Paris a été pris notamment sur la base de [l'article 644-4 du Code pénal](#), qui renvoie lui-même à [l'article L. 211-4 du code de la sécurité intérieure](#). Or, ce dernier ne*

concerne que les manifestations déclarées en préfecture, mais interdites par les autorités. »

La police applique donc de façon complètement illégale et non adaptée des amendes aux manifestant.es.

L'article du parisien (Annexe3) apporte un témoignage d'un avocat dénonçant cet état de fait :

« la seule contravention possible pour une manifestation dans un périmètre interdit et non déclarée est une contravention de 1^{ère} classe (de 11 à 38 euros) pour violation d'un arrêté de police, »

Annexe 3 : article du parisien sur la légalité des amendes a 135€

3 Manifestation féministe du 8 Mars 2019 à Bordeaux : escalade dans la répression.

Lors de cette journée internationale dédiée aux droits des femmes plusieurs manifestations ont été organisées dès 15h40 sur Bordeaux, et une marche nocturne s'est déroulée dans la ville sans aucune violence.

Le Préfet de Bordeaux M. Didier Lallement a ordonné alors l'usage de grenades de désencerclement, de gaz lacrymogène et l'utilisation de chiens policiers contre les manifestant-es de cette marche pacifique. Puis il fut procédé à l'arrestation et au placement en garde à vue de manifestantes ;

Intervention policière particulièrement brutale, ayant entraîné des blessures sérieuses.

Le collectif du 8 Mars a publié un document argumenté (Voir annexe 4) qui dénonce l'usage inconsidéré des armes et la volonté des pouvoirs publics d'empêcher cette marche par la terreur :

Alors que le cortège se déroulait normalement depuis plus d'une heure, à 21h45 trois policiers ont procédé à l'interpellation musclée d'une personne et lancé une grenade de désencerclement à l'arrière du cortège, avant de faire usage de bombes à poivre et de gaz lacrymogène entraînant la panique.

Une personne a été secourue par les pompiers, et conduite à l'hôpital pour des blessures aux pieds et d'autres ont perdu l'audition pendant plusieurs heures. Les policiers ont alors pointé leurs LBD pendant de longues minutes sur les manifestantes déjà en état de choc.

Vers 22h15 le cortège s'est dirigé vers le commissariat de police et a obtenu la libération de la personne interpellée, puis a marché vers le parvis des droits de l'homme lieu de dispersion de la manifestation.

Mais une dizaine de policiers casqués et dotés de plusieurs chiens agressifs ont bloqué le passage et ont obligé le cortège à poursuivre jusqu'à la place de la République, où prit fin la manifestation.

Trois personnes repartant du cortège ont alors été interpellées à la hauteur du Musée d'Aquitaine sans motif. Les arrestations sont très violentes : trois voitures banalisées, huit policiers en civil et cagoulés, armés de LBD qui ont excité les chiens volontairement et les ont envoyés au contact des femmes à plusieurs reprises...

Les trois femmes interpellées ont été placées en Garde à vue et ne seront relâchées que le lendemain 9 mars 2019 à 19h.

Cette manifestation avait pour objectif de réaffirmer le droit des femmes à se déplacer dans les rues de nuit et comme le dit le collectif « *les bordelaises se sont retrouvées en danger ce 8 Mars du fait des violences policières* ».

Elles ont demandé que les responsables de cette violence d'état soient poursuivis et jugés et ont exigé l'abandon des poursuites contre les femmes interpellées.

Nous avons en outre reçu le témoignage de deux des femmes présentes et celui du Planning Familial qui corroborent toutes la même version des faits.

Le Planning Familial qui participait à cette manifestation nous indiquent qu'ils ont décidé d'interpeller le défenseur des droits pour la réaction manifestement disproportionnée de la police sur une manifestation non violente. Les faits reprochés aux quatre manifestantes sont « la production de tags sur des murs durant la manifestation ».

La manifestante blessée aux deux chevilles par la grenade a eu besoin de soins durant 1 mois.

Voir Annexe 4 : Communiqué de presse du Collectif 8 Mars Gironde.

et Annexe 5 : Témoignage d'une manifestante mise en GAV par la police.

4 La manifestation du 1^{er} mai 2019 : Charge policière à St Michel.

En fin d'après-midi, des forces de police (BAC et CDI semble-t-il) ont chargé place St Michel faisant usage de gaz lacrymogène et de tir de LBD40 et ont fait irruption en plein milieu des personnes et familles, qui étaient

tranquillement assises en train de profiter du calme de la fin d'après_midi en terrasse de cafés, engendrant une panique généralisée.

Cette charge aurait été menée pour éviter qu'une centaine de manifestant.es gilets jaunes et sympathisant.es puissent accéder au cours Victor Hugo en passant par la rue des Faures.

D'après nos témoignages, au moins un enfant a été touché à la jambe par une grenade de type inconnue lancée place Maucaillou (juste à côté de la place St Michel), et un adulte touché par un tir de LBD40.

Voici le témoignage d'un de nos observateur qui était en terrasse à ce moment-là :

Aux alentours de 17h, mais je ne suis pas certain de l'heure exacte entre 16 et 18h, je suis allé, avec ma fille de 14 ans et une amie, prendre un verre à St Michel. J'ai retrouvé des ami.es au café Le Bon Coin situé quasiment à l'anglen de la rue des faures. Nous voyons arriver depuis la flèche St Michel une manifestation d'une centaine de personnes qui commence à emprunter la rue des faures. Les manifestant.es sont pacifiques et je ne ressens aucunement de danger a ce moment-là

Soudain, après que la tête de cortège est commencé à remonter la rue des Faures, j'entends une explosion et des cris : « un medic blessé » et « grenade lacrymogène ! » la manifestation reflue sur la place et je me lève pour regarder dans la rue des Faures ou je vois effectivement un cordon de policier casqués, LBD en mains bloquer la rue à peu près à mi-hauteur. Une personne au sol au niveau de la pharmacie avec des gens autour pour s'en occuper.

Voyant ma fille commencer à paniquer, nous décidons de partir, le nuage de lacrymogène arrivant aussi sur la place et commençant à incommoder les gens qui cherche a entrer dans les bars pour s'en protéger. C'est un moment d'incompréhension totale pour les personnes et familles en terrasse..

Nous partons tranquillement en direction du Marché des capucins. Ayant fait 100m nous voyons des gens courir et nous dépasser et entendons des cris « ils chargent en tirant !! » Derrière nous, chargeaient les policiers au milieu des tables et des chaises des terrasses.Nous voyons même des gens courir essayer de se mettre a l'abri, avec leurs verres, leurs thés !!

Nous, nous mettons de côté le long du trottoir du côté de la brasserie « le passage » et rassurant ma fille en lui parlant, on regarde passer les policiers armés et décidons d'essayer de rentrer chez nous par la rue Camille Sauvageau.

La charge policière a fait éclater la manifestation, dans la rue Camille Sauvageau nous nous retrouvons à marcher calmement avec des

manifestant.es lorsque nous les voyons se mettre à courir en criant « ils sont là !! il sont derrière nous !! ». Je me retourne et je vois un nouveau cordon de policiers armés, casqués, avec boucliers avancer dans la rue.

Je décide de me mettre de côté avec ma fille et l'amie qui était avec moi. De montrer que nous ne sommes pas un danger pour eux en les regardant passer, ma fille encore traumatisée, les larmes aux yeux, dans mes bras... Les policiers passent, l'un deux nous regarde, d'autres cherchent au loin quel.le manifestant.e (au vu de leurs gestes) il faudra neutraliser.

Une fois que les policiers sont passés, nous décidons de prendre une autre rue pour tenter d'arriver chez nous. Sur le chemin nous croisons un homme qui me dit que sa fille qui était place Maucaillou a été blessée à la jambe.

Nous avons pu rentrer sans autres rencontre policière. Incompréhension de l'utilité de la charge policière sur une place remplie de familles... Le bilan aurait pu être bien plus lourd en termes de blessé.es à ce moment-là

Est-ce que la police aurait agit de la même façon dans un quartier plus bourgeois ? Poser la question y répond déjà..

5 L'usage non-maîtrisé et dangereux des armes

Nous mentionnerons ici uniquement que le rapport du collectif « désarmons-les.net » a mis à jour son document sur les armes utilisées pour le maintien de l'ordre en France.

Document disponible en téléchargement à l'url :

<https://desarmons.net/index.php/2019/04/06/brochure-sur-les-armements-et-le-maintien-de-lordre/>

L'utilisation non-maîtrisé et dangereux des armes n'ayant pas progressé sur cette période. Nous vous invitons à lire la partie du 1^{er} rapport de l'OGLP sur le sujet.

6 Sur le traitement judiciaire des procédures à l'encontre des manifestants Gilets Jaunes

Selon les informations transmises par les avocats, les dossiers d'accusation des Gilets Jaunes ont été assez mal construits par les enquêteurs et de ce fait, sauf exceptions, les peines requises relativement peu sévères à l'encontre des manifestants concernés (quelques relaxes, peines d'amende avec sursis...).

Les procédures d'appel engagées contre les amendes à 135 € ou encore sur le défaut de sommations n'ont pas rencontré la faveur des juges.

7 Conclusions :

Les médias parlent d'essoufflement du « mouvement des Gilets Jaunes ». Mais on peut légitimement penser que la répression policière et judiciaire qui s'est abattue sur les Gilets Jaunes et les soutiens syndicaux, médicaux et même sur les journalistes a largement contribué aussi à faire diminuer petit à petit le nombre de participant.es aux manifestations.

Cette répression d'un niveau rarement atteint lors de luttes sociales en France va laisser des traumatismes dans la population qui mettront du temps à se résorber. La responsabilité en incombe aux élu.es qui ont voté des lois sécuritaires et liberticides, au gouvernement qui abuse du pouvoir qui lui est octroyé par la Constitution de la Ve République et à la hiérarchie policière acceptant d'appliquer sans discernement une stratégie de maintien de l'ordre à la limite de l'illégalité, obéissant à une politique d'État liberticide dénoncée par plusieurs instances.

Au regard de ces faits, il appartient à tout citoyen et citoyenne de s'interroger sur une telle gestion sécuritaire d'un mouvement qui réclame pacifiquement une égalité sociale, une égalité fiscale et plus de démocratie directe.

ANNEXE 1 : Texte de présentation de l'Observatoire

L'Observatoire Girondin des Libertés Publiques regroupe des collectifs, des associations, des syndicats et des personnes.

Il a pour finalité d'identifier et de combattre les lacunes, les déficiences, les imperfections de l'état des libertés publiques, ainsi que les régressions et les violations constatées de ces dernières dans le département.

Il se donne un devoir de vigilance qui s'exercera par :

- l'observation
- le témoignage
- l'information, la sensibilisation
- l'interpellation des personnes et des pouvoirs publics

Il est force de proposition au service des libertés publiques

ANNEXE 2 : Carte d'interdiction de manifestation le 27 avril 2019 à Bordeaux

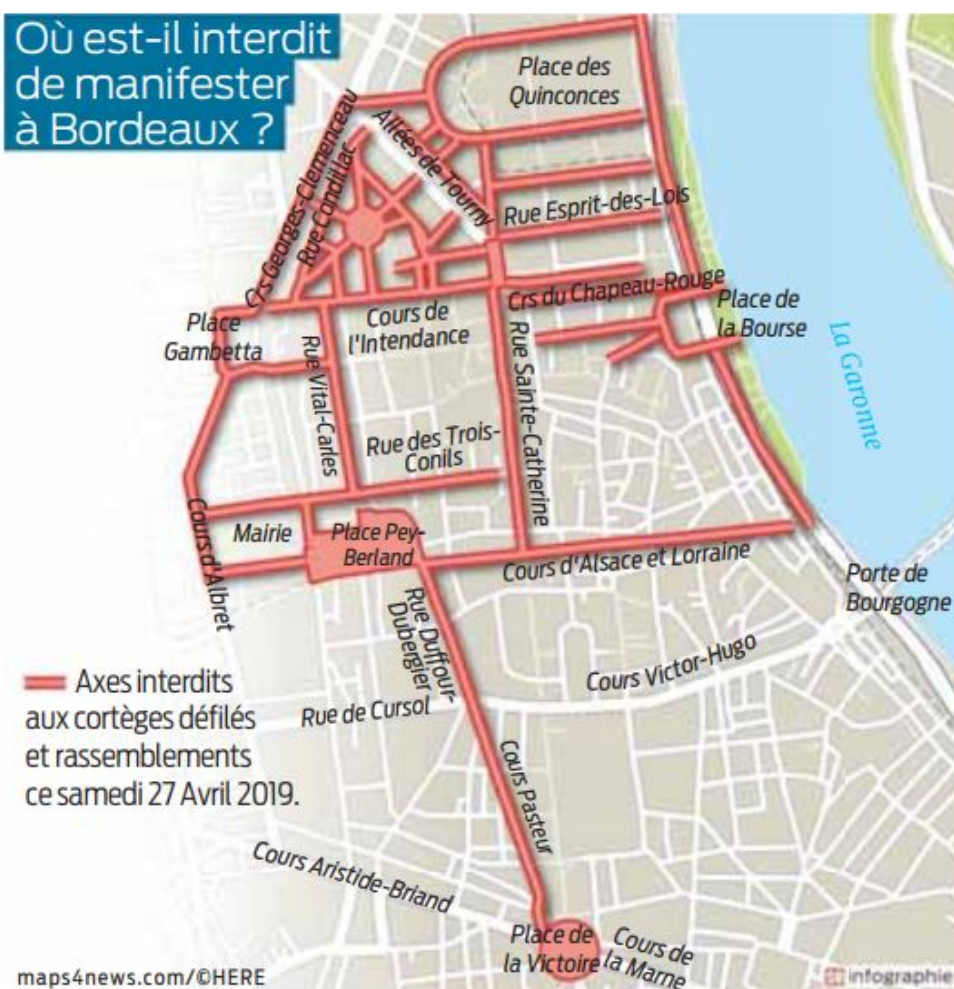
GILETS JAUNES

Acte XXIV : à quoi faut-il s'attendre ce samedi ?

BORDEAUX Aujourd'hui, c'est déjà l'acte XXIV des gilets jaunes à Bordeaux. La manifestation précédente, le 20 avril, s'était déroulée sans incidents majeurs et avait réuni environ 1 500 personnes. 13 avaient été interpellées et placées en garde à vue au commissariat central de Bordeaux et trois déférées devant le parquet. La préfecture de la Gironde a pris un nouvel arrêté d'interdiction de manifester en centre-ville ce samedi. À no-

ter que le périmètre a été modifié par rapport à la semaine passée et que les interdictions portant sur la place de la Bourse et le miroir d'eau commencent à 18 heures. TBM prévoit aussi, comme les semaines précédentes, d'interrompre les tramways et de dévier les bus à compter de 12 h 30. La Ville de Bordeaux renouvelle ses fermetures préventives à la mairie et dans certains musées. Une autre manifestation, d'ampleur, est prévue mercredi 1^{er} mai à Bordeaux. Plusieurs milliers de personnes sont attendues dans la capitale girondine.

Où est-il interdit de manifester à Bordeaux ?



ANNEXE 3 : Amendes à 135€ illégales ?

Source : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/gilets-jaunes-les-amendes-de-135-euros-pour-participation-aux-manifestations-illegales-25-03-2019-8039403.php>



Manifestations interdites : les amendes de 135 euros sont-elles illégales ?

Alors que de nombreux préfets avaient interdit les manifestations dans certains périmètres samedi dernier, 107 amendes ont été adressées, dont 53 à Paris. Visiblement à tort.

Par Nicolas Berrod (@NicolasBerrod)
Le 25 mars 2019 à 17h17, modifié le 25 mars 2019 à 19h05

L'Etat va-t-il bientôt devoir rembourser les Gilets jaunes verbalisés pour participation à une manifestation interdite ? Lors de [l'acte 19 des Gilets jaunes](#) samedi dernier, 107 Gilets jaunes ont écopé d'une amende de 135 euros pour ce motif. Comme, par exemple, ce couple verbalisé à Paris [à cause d'un pull-over « Oui au RIC »](#).

Car, dans la capitale et dans plusieurs villes en région, les préfets avaient pris la veille un arrêté interdisant de manifester ce jour-là dans un périmètre bien défini. À Paris, les Champs-Élysées étaient notamment concernés. Et l'amende pour participation à une manifestation interdite [est passée la semaine dernière par décret de 38 à 135 euros](#), comme le souhaitait le gouvernement.

Un article qui ne concerne que les manifestations déclarées et interdites

Fin de l'histoire ? Pas forcément. Comme l'a indiqué sur Twitter le professeur de droit public Serge Slama, l'arrêté préfectoral interdisant de manifester le 23 mars à Paris a été pris notamment sur la base de [l'article 644-4 du Code pénal](#), qui renvoie lui-même à [l'article L. 211-4 du code de la sécurité intérieure](#). Or, ce dernier ne concerne que les manifestations déclarées en préfecture, mais interdites par les autorités.

[corr] A propos des personnes verbalisées à 135€ à Paris pour participation à une manifestation interdite, je réaffirme que ces amendes contraventionnelles n'ont pas de base légale et peuvent être contestées devant le tribunal de police <https://t.co/M8g2zIW8Sv>

— Serge SLAMA (@combatsdh) [March 25, 2019](#)

Cet article R 644-4 du Code pénal avait été modifié par le décret pris par le gouvernement le 20 mars et instituant une contravention pour participation à une manifestation interdite sur la voie publique. « S'ils avaient voulu que l'arrêté du préfet concerne aussi les manifestations dans un périmètre interdit, une solution technique aurait été de modifier cet article L. 211-4, mais il faut en passer par la loi, alors que le gouvernement a pris le décret en quelques jours à peine », souligne Serge Slama, interrogé par Le Parisien. Et selon lui, « la plupart des arrêtés pris en région sont basés sur le même modèle que celui de

Annexe 4 : Communiqué de presse du Collectif 8 Mars Gironde

COMMUNIQUE DE PRESSE

Violences d'État contre les femmes Le 8 mars 2019 à Bordeaux

Bordeaux, le 10 mars 2019

A l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, plus de 800 manifestantes ont repris les rues de Bordeaux, lors d'une manifestation de nuit non mixte, à l'appel du Collectif 8 mars Gironde.

Nombreuses et déterminées, elles ont occupé le centre-ville de Bordeaux au rythme de la batucada, des slogans et des chants féministes : "Nous sommes fortes, nous sommes fières", "Solidarité avec les femmes du monde entier", "Ras le viol" étaient des slogans qui revenaient régulièrement pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles et les féminicides.

Mais la manifestation pacifique a dû faire face à une répression policière démesurée.



Sur le cours Victor Hugo, à 21h45, alors que le cortège manifestait depuis 1h30 de manière pacifique, un camion de police est arrivé à l'arrière du cortège et trois policiers ont extrait de manière musclée l'une des manifestantes à la stupéfaction générale. La police a alors lancé une grenade de désencerclement avant de faire usage de bombes à poivre et de lacrymogène pour repousser les manifestantes. Des personnes autour ont perdu leur capacité d'audition pendant plusieurs heures. Une manifestante est sévèrement blessée aux pieds par la grenade de désencerclement.

Les policiers, indifférents aux conséquences de l'usage de cette arme, ont alors pointé longuement leurs lanceurs de balle de défense (LBD) sur les manifestantes, déjà en état de choc.

Après le départ de la police, la militante blessée a été prise en charge par les pompiers qui l'ont transférée à l'hôpital, d'où elle est sortie à 1h du matin.



Une manifestante blessée par une grenade de désencerclement le 8 mars à Bordeaux

Vers 22h15, place du Parlement, il est décidé de continuer jusqu'à l'hôtel de Police pour protester et demander la libération de la jeune femme interpellée. A l'arrivée à 23h30 à l'hôtel de Police, suite à nos protestations, la manifestante arrêtée est relâchée mais sera auditionnée lundi 11 mars prochain.



A minuit, alors que le cortège se dirige vers le parvis des « droits des femmes » pour la fin de la manifestation, une dizaine de policiers casqués avec bouclier et plusieurs chiens agressifs leur bloquent le passage et les forcent ainsi à continuer à marcher vers la place de la République où a lieu finalement la dispersion de la manifestation.

Des policiers casqués bloquent avec leurs chiens l'accès au parvis des « droits des femmes »

Un peu plus tard, trois personnes quittant la manifestation sont interpellées et arrêtées sans raison devant le Musée d'Aquitaine alors qu'elles marchaient tranquillement sur le trottoir.

A ce moment-là, le dispositif policier est disproportionné. On compte au moins trois voitures banalisées, une voiture de police et huit policiers cagoulés, habillés en civil, armés de LBD et de chiens qu'ils excitent volontairement et envoient au contact des femmes à plusieurs reprises. Les arrestations sont très violentes. Les trois personnes interpellées sont placées en garde-à-vue et relâchées seulement le lendemain à 19h.



Des policiers chargent avec les chiens pour faire reculer les femmes sur la chaussée

Ces interventions ont-elles eu lieu sur ordre du Préfet en ce jour de lutte internationale pour les droits des femmes ?

Le symbole est fort : des femmes se retrouvent en danger dans la rue, du fait des violences policières, parce qu'elles ont osé manifester pour le droit à occuper la rue de nuit, à ne plus être agressées, harcelées, violées...

Alors que le gouvernement met en avant la lutte contre les violences faites aux femmes (cf. grand débat à Pessac avec M. Macron et Mme Schiappa le 28 février), c'est aux violences policières que les Bordelaises ont été confrontées en ce 8 mars 2019.

Nous exigeons l'abandon de poursuites injustifiées contre les femmes interpellées.
Nous exigeons que les responsables de ces violences institutionnelles soient dénoncés et jugés.
Nous affirmons notre solidarité envers l'ensemble des victimes de la répression policière et de la violence d'État.
Nous appelons les journalistes à relayer ces témoignages afin de mettre en évidence le décalage entre cette mobilisation pacifique des femmes et la répression violente dont elle a fait l'objet.

**Nous ne céderons pas à ces intimidations.
Nous ne nous taisons pas et continuerons les luttes pour les droits des femmes et contre toutes les violences sexistes.**

Le Collectif 8 mars Gironde

Contacts : Annie 0670547685 / Juliette 0601942760 / Monique 0618323879 / 8mars-33@protonmail.com

Annexe 5 : Témoignage d'une manifestante mise en GAV par la police

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Quelque part entre 22h40 et 23h00 le 8 mars 2019, lorsque le cortège de la manifestation est arrivé à l'hôtel de police de Bordeaux, des policiers (dont des CRS) encerclaient le bâtiment. Plusieurs avaient des chiens. Lorsque le cortège, remontant le long du cours Maréchal Juin, a tenté de rejoindre le parrvis des Droits de l'Homme afin de terminer la manifestation, des policiers avec des chiens ont empêché les manifestantes de passer. Ils ont bloqué l'accès au parrvis à partir du cours d'Albret.

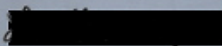
Entre 23h52 et 23h58, près du magasin Vapet 33 cours Pasteur, deux policiers habillés en civil m'ont demandé de leur montrer le contenu de mon sac. J'ai immédiatement obéi et leur ai également présenté ma carte d'identité. Un de ces deux policiers m'a ensuite giflée, puis ils m'ont fait monter dans leur véhicule.

Après 01h00 du matin (donc le 9 mars), dans les sous-sols de l'hôtel de police, deux policiers me surveillaient dans un couloir pendant que j'attendais de pouvoir entrer dans la pièce où deux policières allaient ensuite consigner mes affaires (avant de me mettre en cellule). Les deux policiers discutaient ensemble pendant que j'attendais. L'un d'eux s'est tourné vers moi et m'a dit : « On va vous mettre toutes les trois en cellule avec le violeur de Mérignac. » (en parlant de deux autres manifestantes et moi).

Pièce à joindre :

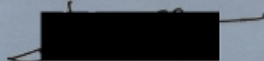
- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)  certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Mérignac Le 11/10/14 12/01/19

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Annexe 6 : liste des signataires tribune des journalistes

TRIBUNE. "Nous assistons à une volonté délibérée de nous empêcher de travailler" : plus de 300 journalistes dénoncent les violences policières

Agences et médias :

Agence Le Pictorium

Bastamag

Bondy Blog

Clap (Comité de liaison et d'action pour la photographie)

Collectif Abisto

Collectif dernier·e·s de cordée

Collectif item

Collectif La Fourmilière

Collectif ŒIL

Collectif Pas Tant

Collectif We Report

Collectif Youpress

Commission photojournaliste de l'union des photographes professionnels (CPJ UPP)

Divergence-Images

Fumigène Magazine

Hans Lucas

L'Age de faire

L'Alterpresse68

La Friche

LaMeute Photographie

Le d'Oc

Les Autres Possibles (média bimestriel nantais)

Macadam Press

Mediacoop

Primitivi

Radio Parleur

Rapports de force

Ras la Plume

Revue Ballast

Revue Etats d'urgence

Rue89 Bordeaux

Rue89 Lyon

Rue89 Strasbourg

Street Politics

StreetPress.com

TaranisNews

Télé Mouche (télévision participative marseillaise)

Tendance Floue
VICE France

Journalistes :

Cyril Abad, photojournaliste, photographe documentaire, Hans Lucas
Carmen Abd Ali, photographe indépendante, Hans Lucas
Pascal Aimar, photographe, collectif Tendance Floue
Claude Almodovar, photojournaliste, Divergence-Images, CP 108369
Ugo Amez, photojournaliste, carte de presse 116486, Sipa press
Céline Anaya Gautier, photographe reporter écrivaine
Hanicka Andres, photojournaliste, Hans Lucas
Leonardo Antoniadis, photographe indépendant
Thierry Ardouin, photographe, collectif Tendance Floue
Antoine Atthalin, responsable communication, Radio Parleur
Louise Audibert, journaliste indépendante
Julien Autier, photojournaliste, Hans Lucas, CP
Paul Aveline, journaliste indépendant
Francis Azevedo, photographe, Studio Hans Lucas
Eloïse Bajou, photoreporter et étudiante en journalisme (EPJT), Macadam Press
Christoph de Barry, photographe indépendant, Hans Lucas
Martin Barzilai, photojournaliste, Haytham Pictures
Pascal Bastien, photojournaliste, Divergence
Patrick Batard, photographe indépendant, Abacapress, Collectif Abisto
Delphine Bauer, journaliste indépendante, collectif Youpress
Leonora Baumann, photographe documentaire, Collectif item
Nicolas Beaumont, journaliste et photojournaliste indépendant, carte de presse n°118618
Agence Le Pictorium
Laurène Becquart, iconographe, AFP
Paul Bédjannin, photojournaliste indépendant
Virginie Béjot, photographe indépendante, Hans Lucas
Inès Belgacem, journaliste StreetPress
Christian Bellavia, photojournaliste
Philippe Belle-Croix, photographe indépendant, Macadam Press
Valentin Belleville, photojournaliste indépendant, Hans Lucas, Collectif Abisto
Valentino Belloni, photojournaliste indépendant, Hans Lucas
Patxi Beltzaiz, photographe indépendant, Hans Lucas
Simon Benatar, photojournaliste indépendant, JRI, carte de presse 130858
Mathias Benguigui, documentariste, carte de presse n°130105, Hans Lucas
Raphael de Bengy, photographe, Hans Lucas
Leïla Beratto, journaliste pigiste
Alyson Bercuingt, photojournaliste indépendante, Hans Lucas
Cléo Bertet, journaliste, StreetPress
Marie Bertin, journaliste, Les Autres Possibles
Martin Bertrand, photographe documentaire, Studio Hans Lucas, De Beeldunie, Polaris Images
Matthieu Bidan, journaliste, StreetPress

Hélène Bielak, journaliste pigiste, Collectif La Fourmilière
Idriss Bigou-Gilles, photographe indépendant, Hans Lucas
Cyril Bitton, photojournaliste, carte de presse 91407
BOBY, photojournaliste indépendant affilié à Libération
Anne Bocandé, journaliste indépendante, CP
Clémentine Bonnet, photoreporter indépendante, Fumigène
Yohan Bonnet, photojournaliste, carte de presse 124168, Hans Lucas
Hervé Boutet, Divergence photojournaliste indépendant, CP 95148
Franck Boutonnet, photographe, Collectif Item
Pedro Brito da Fonseca, journaliste réalisateur photographe indépendant
David Bross, photographe et réalisateur, Noise Chamber
Emmanuel Brossier, photojournaliste indépendant (Taranis News)
Vincent Brugère, photographe documentaire indépendant, Studio Hans Lucas
Michael Bunel, photojournaliste indépendant, Hans Lucas, Polaris Images
Stéphane Burlot, photoreporter sans carte de presse, Hans Lucas
Florent Busquets Manavit, photographe indépendant
NnoMan Cadoret, photojournaliste indépendant, Collectif ŒIL
Thomas Campoy, photographe, collectif Abisto
Valentina Camu, photojournaliste indépendante, Hans Lucas
Alice Carel, journaliste SR,
Séverine Carreau, photojournaliste indépendante, Hans Lucas
Yann Castanier, photojournaliste, Hans Lucas, Carte de Presse 125956
Cyril Castelliti, journaliste indépendant
Lilian Cazabet, photojournaliste indépendant, Hans Lucas, Collectif Pas Tant
Gael Cérez, journaliste, carte de presse 112286
Julien Chabrout, journaliste indépendant
Hervé Chatel, photographe documentaire, Studio Hans Lucas,
Sheerazad Chekaik, Chaila, journaliste, La Friche
Laurence Chellali, photoreporter indépendante, Hans Lucas
Leila Chik, journaliste indépendante
Cyril Chigot, photographe, Divergence
Pierre Ciot, journaliste reporter photographe, Divergence CP n°43179
Patrick Cockpit, photographe
Anaïs Coignac, journaliste pigiste, Collectif Le Terrier
Matthieu Colin, photojournaliste, Divergence Images
Anne-Charlotte Compan, photojournaliste indépendante, Hans Lucas
Emmanuelle Corne, photojournaliste indépendante
Amaury Cornu, photographe indépendant, Hans Lucas
Olivier Culmann, photographe, collectif Tendance Floue
Mathilde Cusin, journaliste-réalisatrice.
Rémi Decoster, photographe indépendant, Hans Lucas
Erik Delamotte photographe indépendant
Morgane Delfosse, photographe documentaire, Studio Hans Lucas
Daphnée Denis, journaliste, CP 130550

Raphaël Depret, photographe documentaire, Hans Lucas
Daniel Derajinski, Photographe, photojournaliste indépendant
Benoit Deschodt ancien journaliste (cp102517) enseignant
Thomas Desset, animateur média et journaliste, Télé Mouche
Marie-Alix Détrie, journaliste indépendante, collectif Les Plumé.e.s
Ilan Deutsch, photojournaliste, carte de presse n°130484
Thomas Dévényi, journaliste et photographe, carte de presse 128547, Hans Lucas
Benoit Deverly, photoreporter et vidéoreporter indépendant, collectif dernier-e-s de cordée
Mamad Diawara, photoreporter indépendant
Sarah Diep, journaliste indépendante
Mario Di Stefano, journaliste presse écrite, Alterpresse68 (CP en cours)
Pierre Dolivet, photographe indépendant-auteur
Emma Donada, journaliste chez Libération, en soutien
Olivier Donnars, photojournaliste indépendant, Agence Le Pictorium
Paul Douard, rédacteur en chef VICE France, CP 128115
Alia Doukali, étudiante en journalisme à l'EJT
Stéphane Doulé, photographe, Divergence
Vincent Dublange, correspondant-pigiste en Ethiopie.
Christian Ducasse, photojournaliste
Christian Ducasse, journaliste reporter photographe
Fabien Dupoux, photographe indépendant, Hans Lucas
Maud Dupuy, photojournaliste indépendante, Hans Lucas
Benoît Durand, photojournaliste indépendant, Hans Lucas
Fab Enero, photographe indépendant, Macadam Press
Brigitte Enguerand, photojournaliste, Divergence, Carte de Presse N° 47572
Wilfrid Estève, photoreporter, carte de presse 82966, Hans Lucas
Romain Etienne, photoreporter, Collectif Item
Sophie Eustache, pigiste
Eric Fabrer, photographe, Divergence
Sandra Fastre, Photojournaliste indépendante, Hans Lucas
Geoffrey Fernandez Gavalda, journaliste indépendant
Jules Ferrini, jeune photojournaliste indépendant
Fares el Fersan, photographe indépendante, Hans Lucas
Benjamin Filarski, photojournaliste, Hans Lucas
Corentin Fohlen, photojournaliste, Divergence
Justine Fontaine, journaliste correspondante pigiste au Chili
Yann Foreix, photojournaliste, Le Parisien
Jeanne Fourneau, photojournaliste indépendante, collectif Pas Tant
Pierre France, journaliste, Rue89 Strasbourg, CP 88649
Eric Franceschi, photojournaliste indépendant, CP n° 82165
Jeanne Frank, photojournaliste, carte de presse 127 987, Collectif Item
Jérôme Gaillard, photojournaliste indépendant
Mathieu Galtier, journaliste indépendant, sans carte de presse
Rémi Garcia, photojournaliste indépendant, Shadow.News

Patrick Gardin, photoreporter, Divergence-Images
Christophe-Cécil Garnier, journaliste, StreetPress
Arnaud Gastaut, photojournaliste/documentaire, Hans Lucas
Bertrand Gaudillère, photographe, Collectif Item
Pierre Gautheron, photographe indépendant, Hans Lucas, CP n°129443 ,
Julie Gazzoti, photoreporter indépendante
Pascal Gély, photojournaliste, Hans Lucas
Mathieu Génon, photographe, Hans Lucas
Patrick Gherdoussi, journaliste photographe pigiste, CP N°89686
Delphine Ghosarossian, photographe, Divergence
Théo Giacometti, photoreporter indépendant, Studio Hans Lucas
Flore Giraud, photoreporter indépendante
Gaspard Glanz, journaliste reporter d'images, Taranis.News
Nanda Gonzague, photographe, Divergence
Olivier Goujon, photojournaliste, auteur
Frederic Grimaud, photographe, Divergence
Diane Grimonet , photoreporter, Hans Lucas
Alban Grosdidier, photographe et vidéaste indépendant, Hans Lucas
Quentin de Groeve, Photoreporter indépendant, Hans Lucas
Alexis Guilleux, journaliste pigiste, RFI
Nabila El Hadad, photojournaliste indépendante, Hans Lucas
Thomas Haley, reporter-photographe, carte de presse #52040
Karl Halliche, photoreporter indépendant
Isa Harsin, reporter photographe, n°125265, Sipa Press
Claire-Lise Havet, photographe indépendante, Hans Lucas
Julien Hazemann, photographe documentaire, Hans Lucas
Mandi Heshmati, étudiante en journalisme à l'EJT
Plume Heters, photographe, Hans Lucas
David Himbert, photojournaliste, Hans Lucas, Polaris Images
Elko Hirsch, photographe indépendant, Hans Lucas
Nadège Hubert, journaliste
Pierre Isnard-Dupuy, journaliste écrit et radio indépendant, Collectif Presse-Papiers
Amanda "Jaya" Jacquel, photojournaliste et journaliste, carte de presse 127875
Robin Jafflin, photoreporter et journaliste indépendant
Nicolas Jaillard, journaliste carte N°74998, réalisateur, photographe, Pic'story
Maxwell Aurélien James, photo reporter indépendant, Collectif ŒIL
Lucas Janiszewski, Photojournaliste indépendant
Renan Jaouen, photographe indépendant et historien du temps présent
Christel Jeanne, photographe Divergence-Images
Marine Jeannin, pigiste
Lewis Joly, photojournaliste, Sipa Press, carte de presse 131711
Gaël Kerbaol, photographe, Divergence
Raphaël Kessler, photojournaliste, Hans Lucas
Alexis Kraland, JRI Indépendant, fondateur de Street Politics.

Olga Kravets, documentariste, indépendante
Leo Ks, photojournaliste et réalisateur, Collectif ŒIL
Raphaël Lafargue, photojournaliste, Abaca press.
Aline Lafoy, photojournaliste indépendante, Hans Lucas
Martin Lagardère, photoreporter indépendant, Contour by Getty Images
Antoni Lallican, photographe reporter indépendant, Hans Lucas
Sandrine Lana, journaliste, Collectif Presse-Papiers, carte de presse n° 128464
Frederic Lancelot, photo-journaliste indépendant CP 115746
Nicolas Landemard, photojournaliste indépendant, agence Le Pictorium
Jeanne La Prairie, journaliste, Les Autres Possibles
Nicolas Lascourrèges, photographe, Divergence-Images
Pierre Laurent, journaliste, CP 127872
Milan Lautier, photographe documentaire, Hans Lucas
Sébastien Leban, photojournaliste indépendant, Divergence, CP 123768
Guillaume Le Baube, photographe indépendant, Divergence
Audrey Lebel, journaliste indépendante, Collectif Les Journalopes
Jérôme Leblois, photographe, Studio Hans Lucas
Rose Lecat, photoreporter indépendante, Hans Lucas
Laurent le Crabe, photo reporter, Hans Lucas
Nicolas Lee, photojournaliste indépendant, Fumigène
Eric Lefeuvre, photographe indépendant, auteur
Sarah Lefèvre, journaliste pigiste, Collectif 2026
Capucine Légelle, journaliste indépendante
Dragan Lekic, photojournaliste, carte de presse 96263, Hans Lucas
Vincent Leloup, reporter-photo, carte de presse 49937, Divergence-image
Eric Lerbret, formateur, photographe indépendant
Martin Levisse, journaliste-reporter CDD à L'Est républicain Nancy (CP en cours)
Bruno Levy, photographe, Divergence
Yann Levy, photojournaliste et journaliste, Hans Lucas
Jonathan Philippe Lévy, photojournaliste indépendant, Hans Lucas
Adèle Löffler, photojournaliste indépendante
Yvan Loiseau, photographe indépendant et artiste, Hans Lucas
Vincent Loison, photojournaliste, carte presse N°128716
Ludivine Loncle, pigiste
Philippe Lopparelli, photographe, collectif Tendance Floue
Thomas Louapre, photojournaliste, Divergence
Léonor Lumineau, journaliste pigiste, membre du Collectif La Fourmilière
Nadja Makhoulouf, photographe indépendante
Xavier Malafosse, photoreporter sans carte de presse, Sipa Press & Le d'Oc
Julie Mallet, journaliste indépendante
Lea Mandana, photographe documentaire et reporter, indépendante, Women Photograph
Lîlâ Marguerite, photoreporter, Révolution Permanente Bordeaux
Julien Masson, photographe, documentariste, Hans Lucas
Alexandre Mazel, journaliste multimédia, carte de presse N°128421

Gwen Melin, photojournaliste indépendant
Virginie Merle, photoreporter indépendante, Hans Lucas
Bertrand Meunier, photographe, collectif Tendance Floue
Meyer, photographe, collectif Tendance Floue
Denis Meyer, photojournaliste/photographe documentaire, Hans Lucas
Gaël Michaud, photoreporter et journaliste indépendant, Hans Lucas
Mathieu Molard, rédacteur en chef, Streetpress
François de Monès, journaliste, Ouest-France
Remi Moons, photographe indépendant,
Pierre Morel, photojournaliste, carte de presse 116240, Divergence-Images
Thomas Morel-Fort, photojournaliste indépendant, Hans Lucas.
Aurélien Morissard, photojournaliste, carte de presse 127 260, IP3 PRESS
Loïs Mugen, photoreporter, Studio Hans Lucas, Macadam press
Michel Muller, Dir. Publication Alterpresse68,
Carlos Muñoz Yagüe, photojournaliste & documentariste, Divergence CP n° 64736
Hugo Murail, photographe / journaliste multimédia, indépendant
Loan Nguyen, journaliste à L'Humanité, carte de presse #119241
Patrice Nice, photoreporter indépendant
Martín Noda, photographe, photojournaliste indépendant
Laetitia Notarianni, photojournaliste, Divergence
Pierre Faure, photographe, Hans Lucas
Thierry Olivier, photoreporter, Hans Lucas
Emmanuel Ortiz, photojournaliste, Divergence
Marion Parent, photojournaliste, CP 129081, Divergence-Images
Hugo Passarello Luna, photojournaliste indépendante, CP 120188, Hans Lucas
Pierre Pauma, journaliste et dessinateur de presse, CP 129469, Rue89 Strasbourg, ARTE
Juliette Pavy, photojournaliste indépendante, Hans Lucas
Karine Pierre, photojournaliste indépendante, Hans Lucas
Léo Pierre, photojournaliste indépendant, Hans Lucas
Patrice Pierrot, photographe
Jacques Pion, photoreporter indépendant, Hans Lucas
Julien Pitinome, photojournaliste indépendant, Collectif ŒIL
Alain Pitton, photojournaliste indépendant, NurPhoto Agency, Collectif Abisto
Viktor Poisson, photoreporter indépendant, Studio Hans Lucas
Benjamin Polge, photojournaliste, Hans Lucas & APJ
Sebastien Pons, photoreporter indépendant, Studio Hans Lucas
Gilles "Stuv" Potte, photojournaliste indépendant, LaMeute Photographie
Anita Pouchard Serra, photojournaliste indépendante, Hans Lucas
Agathe Poupeney, photographe, Divergence-Images
Clément Pouré, journaliste indépendant
Johann Prod'homme, journaliste Reporter d'Images, indépendante
Emma Prosdoci, photographe, Sipa Press
Alexandra Quarini, journaliste et photographe, carte de presse n°129926
Margaïd Quioc, journaliste-réalisatrice, collectif Presse-papiers
Tess Raimbeau, éditrice photo à Libération

Rakidd, auteur et illustrateur
Nicolas Réméné, photojournaliste, Agence Le Pictorium
Theo Renault, photographe indépendant
Jean Revest, rédacteur à la CANSE, poursuivi pour diffamation par Areva-Orano et relaxé
Maxime Reynié, photojournaliste indépendant, Hans Lucas
Edouard Richard, photojournaliste indépendant, Studio Hans Lucas
Lillo Rizzo, free-lance, photoreporter
Georges Robert, photographe La Provence CP N°105709
Arnaud Roiné photojournaliste, Divergence-images
Paul Roquecave, photojournaliste indépendant, Hans Lucas, Collectif Abisto
Justine Roquelaure, photographe, Hans Lucas
Patrick Roncen, journaliste reporter photographe CP Honoraire N°10066
Lucas Roxo , journaliste, La Friche
Jeanne Roy, journaliste radio et presse écrite indépendante, L'Alterpresse68
Emilie Royer, photographe indépendante
Estelle Ruiz, photoreporter indépendante, agence Nurphoto
Eros Sana, photojournaliste indépendant, Fumigène & Basta !
Andrea Savorani Neri, photographe et journaliste indépendant, CP 106389, Hans Lucas
Laurent Sazy, reporter-photo, CP 79339, Divergence-images
Alexandra Scappaticci-Martin, journaliste indépendante
Benoit Schaeffer, photojournaliste, Divergence-Images
Jan Schmidt-Whitley, photographe documentaire et reporter, agence Le Pictorium
Alexis Sciard, photojournaliste, IP3 PRESS
Dominique Secher, photographe Hans Lucas
Jean Segura, photojournaliste indépendant, Fumigène Magazine
Jean-Pierre Seignon, directeur de publication/rédacteur en chef presse écrite, retraité
Jean-Michel Sicot, photographe, Divergence-Images
Adama Sissoko, journaliste indépendante, CP 123707
Sam Smith, journaliste reporter image indépendant
Simon-Pierre Sokoury, journaliste, InfoCritiqueWeb
Jacques Soncin, journaliste, président de FPP (Fréquence Paris Plurielle)
Sadak Souici, photojournaliste, l'agence Le Pictorium
Kamila Stepien, photojournaliste, l'agence Le Pictorium
Jean Stern, carte de presse 43050, journaliste indépendant
Teresa Suárez, photographe documentaire, Studio Hans Lucas / REA
Maud Taylor, rédactrice photo, carte de presse #125586
Serge Tenani, photographe, Avenir-Pictures
Benjamin Téoule, rédacteur en chef du média Le d'Oc, carte de presse n° 123457
Patrice Terraz, photographe, Divergence
Denis Thauast, photoreporter indépendant
Emmanuelle Thiercelin, photographe, Divergence
Béranger Tillard, photographe indépendant, Hans Lucas
Victor Tonelli, photographe, Hans Lucas
Stéphane Trouille, vidéaste reporter indépendant

Pablo Tupin, photojournaliste indépendant, Collectif Abisto, Studio Hans Lucas
Luc Ueberschlag, journaliste radio Alterpresse68
Marion Vacca, photoreporter indépendante, Hans Lucas, Macadam Press
Bertrand Vandeloise, photojournaliste indépendant, Hans Lucas
Gaylord Van Wymeersch, journaliste reporter-radio, CP n°121240, Là-bas si j'y suis
Adrien Vautier, photojournaliste, agence Le Pictorium, carte de presse 129044
Jérémy Verchère, photoreporter Indépendant, Hans Lucas, Taranis News
Stanislas Verjus-Lisfranc, journaliste et réalisateur, indépendant
Vidhushan Vikneswaran, photoreporter indépendant
Alhil Villalba, photographe indépendante
Elie Villette, responsable photo VICE France
Nathanaël Vittrant, journaliste pigiste, RFI
Estelle Walton, journaliste réalisatrice
Sébastien Wesolowski, Chef de rubrique VICE France
Alain Willaume, photographe, collectif Tendances Floues
Louis Witter, photojournaliste, Le Pictorium
Rémi Yang, journaliste, StreetPress
Valentine Zeler, photographe indépendante, Hans Lucas
Mathias Zwick, photoreporter indépendant, Hans Lucas



L'Observatoire recrute: rejoignez-nous!

Notre site internet: **<http://oglp.org/>**

Nous contacter: **contact@oglp.org**